D75/19 Point n°10

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

INTERCOMMUNALITE DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU COMITE LOCAL DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT (PLD) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE.

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :
Georges AMZEL.

ABSENTS :
Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D75-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

D75/19 Point n°10

CONSEIL MUNICIPAL 26 JUIN 2019

OBJET : INTERCOMMUNALITE – DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU COMITE LOCAL DU PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT (PLD) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL EST ENSEMBLE.

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Transports,
VU la délibération n°2013-02-05-4 du 5 février 2013 du Conseil communautaire de la CAEE, devenue depuis Etablissement public territorial Est Ensemble,
VU la délibération n° D72/14 du 9 avril 2014 portant désignation de Monsieur Claude ERMOGENI en qualité de délégué représentant la Ville des Lilas au sein du Comité local du Plan Local de Déplacement,

CONSIDERANT que, à la suite au décès de Monsieur Claude ERMOGENI, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau délégué représentant la Ville des Lilas au sein du Comité local du Plan Local de Déplacement,
CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du représentant légal,
VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

ARTICLE 2 : DESIGNE Monsieur Gérard MESLIN en qualité de délégué représentant la Ville des Lilas au sein du Comité local du Plan Local de Déplacement.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à l'Etablissement public territorial Est Ensemble et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Délibération votée par :
Voix pour : 32
Voix contre :
Abstentions :
NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa transmission en Préfecture le 27 JUIN 2019
- et de son affichage le 01 JUIL. 2019
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D75-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019